

Le collège et l'organisation de la Haute Autorité

L'année 2024 a été une année de transition pour la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Le mandat de son président, Didier Migaud, a en effet pris fin du fait de sa nomination en qualité de garde des sceaux, ministre de la justice, le 21 septembre 2024.

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président de plein exercice, Patrick Matet, doyen des membres du collège de la Haute Autorité, a été nommé président par intérim pour ainsi garantir la continuité de son fonctionnement.

Cette période d'intérim a pris fin avec la nomination de Jean Maïa comme président de la Haute Autorité par décret du Président de la République du 26 mars 2025.

Un fonctionnement collégial et indépendant

Un mandat de six ans, non-révocable et non-renouvelable, gage d'indépendance

Une composition paritaire

Un organe décisionnaire collégial et indépendant

Des délibérations adoptées à la majorité des membres, départagés, le cas échéant, par la voix prépondérante du président

Une autonomie budgétaire garantie, avec des crédits votés chaque année en loi de finances et une indépendance dans l'organisation de ses services et de son fonctionnement

DES GARANTIES DÉONTOLOGIQUES FORTES

Des fonctions exercées avec dignité, probité et intégrité

Un strict respect des devoirs de discrétion et de secret professionnel

Des déclarations de patrimoine et d'intérêts rendues publiques

LES CHIFFRES
DU COLLÈGE
EN 2024

28
séances
du collège

353
délibérations
adoptées

9
auditions
réalisées



Les membres du collège en mars 2025

Le recours à des rapporteurs extérieurs

Certains dossiers, en raison de l'apparition d'une question juridique nouvelle, d'une difficulté sérieuse ou dont l'instruction souligne des faits susceptibles de caractériser une infraction pénale, peuvent être confiés à des rapporteurs extérieurs. Ceux-ci sont des magistrats issus des trois plus hautes juridictions (Cour de cassation, Conseil d'État et Cour des comptes).

De même que les membres du collège et que les agents de la Haute Autorité, les rapporteurs extérieurs respectent les principes déontologiques. Ils sont soumis au secret professionnel et doivent prévenir toute situation de conflit d'intérêts.

En 2024, la Haute Autorité a fait appel à un rapporteur extérieur à trois reprises.

Les obligations déclaratives des membres du collège et des agents de la Haute Autorité

Conformément à la loi du 20 janvier 2017, les membres du collège de la Haute Autorité déposent une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts. Chacune fait l'objet d'un contrôle approfondi par deux rapporteurs. Le contrôle des déclarations d'intérêts permet de mettre en œuvre toutes les mesures de déport appropriées.

Depuis 2017, leurs déclarations de patrimoine sont mises à disposition pour consultation sur le site Internet de la Haute Autorité.

La secrétaire générale et ses adjoints doivent également adresser au président une déclaration de situation patrimoniale et une déclaration d'intérêts, chacune de ces déclarations étant examinée par deux membres du collège désignés par le président.

Par ailleurs, les agents qui ont reçu une délégation de signature adressent une déclaration d'intérêts au président et au référent déontologue.

Enfin, chaque agent de la Haute Autorité, quel que soit son rang hiérarchique, doit communiquer à la secrétaire générale et à son supérieur hiérarchique une liste des déclarants, représentants d'intérêts et agents publics avec lesquels il entretient un lien d'intérêt susceptible d'interférer avec les missions qui lui sont confiées.



Le comité de direction de la Haute Autorité



Jean Maïa,
président de la Haute Autorité

Ancien élève de l'École normale supérieure et diplômé de Sciences Po et de l'École nationale d'administration, conseiller d'État, Jean Maïa a notamment exercé, entre 2006 et 2012, les fonctions de chef de service de la législation et de la qualité du droit au secrétariat général du Gouvernement, de conseiller juridique au cabinet du ministre de l'économie et des finances entre 2012 et 2013 et, entre 2013 et 2017, de directeur des affaires juridiques des ministères économiques et financiers. Du 28 août 2017 au 1^{er} avril 2025, il a été secrétaire général du Conseil constitutionnel.

La proposition de nomination de Jean Maïa en qualité de président de la Haute Autorité par le chef de l'État a été soumise à l'avis des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat le 19 mars 2025, conformément à l'article 13 de la Constitution. Après son audition par les deux chambres, la proposition de nomination de Jean Maïa a reçu 71 avis favorables sur 74 suffrages exprimés.

Par décret du Président de la République du 26 mars 2025, Jean Maïa est nommé président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique à compter du 1^{er} avril 2025.

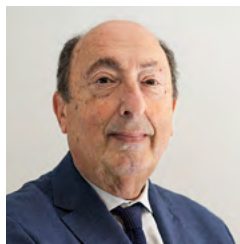


Didier Migaud

Didier Migaud a présidé la Haute Autorité du 31 janvier 2020 au 21 septembre 2024, date à laquelle il a été nommé garde des sceaux, ministre de la justice par décret du Président de la République.

Député de l'Isère de 1988 à 2010, Didier Migaud a occupé successivement à l'Assemblée nationale les fonctions de rapporteur général de la commission des finances (1997-2002), questeur (2002-2007) et de président de la commission des finances (2007-2010).

Il est le co-auteur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Didier Migaud a été Premier président de la Cour des comptes entre 2010 et 2020. À ce titre, il présidait également la Cour de discipline budgétaire et financière, le Haut Conseil des finances publiques et le Conseil des prélèvements obligatoires.



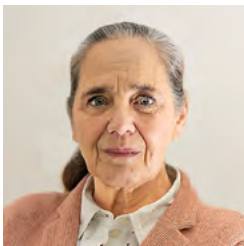
Patrick Matet

Patrick Matet, conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre du collège de la Haute autorité, a été nommé président par intérim par décret du Président de la République le 24 septembre 2024.

Patrick Matet a été élu membre du collège de la Haute Autorité en décembre 2019 par l'assemblée générale de la Cour de cassation. Il a notamment occupé les fonctions de doyen de section au sein de la première chambre civile de la Cour de cassation, qui traite des contentieux de l'arbitrage, du droit international privé, de l'état des personnes et du droit patrimonial de la famille jusqu'en 2017. Il préside la commission de déontologie de Sciences Po Paris.

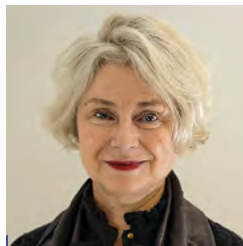
Les conditions de nomination du président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique

Le président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique est nommé par décret du président de la République après avis des commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat, comme le prévoit l'article 13 de la Constitution. Son mandat – tout comme celui des membres du collège – est incompatible avec l'exercice de certaines fonctions, notamment gouvernementales.



Martine Provost-Lopin
Élue en décembre 2019
par l'assemblée générale
de la Cour de cassation

Magistrate de l'ordre judiciaire, Martine Provost-Lopin est conseillère honoraire à la Cour de cassation où elle était affectée à la troisième chambre civile. Elle a notamment été première juge d'instruction au tribunal de grande instance de Créteil avant de devenir conseillère à la cour d'appel de Paris puis première vice-présidente au tribunal de grande instance de Paris. Depuis janvier 2024, elle est la référente déontologue de la Haute Autorité.



Sabine Lochmann
Nommée en février 2020
par le Gouvernement

Ancienne directrice générale puis présidente de Vigeo Eiris (groupe Moody's) de 2019 à 2022, Sabine Lochmann est désormais associée du cabinet de conseil en stratégie ESG Ascend, qu'elle a cofondé en 2023. Elle a auparavant travaillé en tant que juriste d'entreprise au sein de Serete, JCDecaux et Johnson & Johnson, avant de rejoindre et présider BPI Groupe.



Anne Levade
Nommée en janvier 2020
par le président du Sénat

Anne Levade est professeur agrégé de droit public à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne. Elle a notamment été membre du comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la Ve République. Elle dirige le centre de préparation aux concours administratifs Prépa Concours de la haute fonction publique Paris I-ENS et préside la Fondation Paris I Panthéon-Sorbonne.



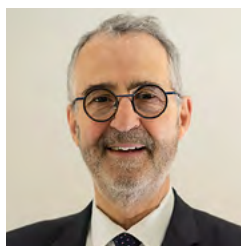
Florence Ribard
Nommée en février 2020
par le président
de l'Assemblée nationale

Florence Ribard a intégré les services de l'Assemblée nationale en qualité d'administratrice adjointe en 1988. Elle a notamment occupé les fonctions de chef de cabinet de M. Laurent Fabius à la présidence de l'Assemblée nationale puis au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.



Dominique Dujols
Élue en décembre 2021
par la chambre du conseil
de la Cour des comptes

Dominique Dujols est conseillère maître à la Cour des comptes. Elle a notamment occupé les fonctions de cheffe de division au sein du ministère de la culture et de directrice des relations institutionnelles et du partenariat de l'Union sociale pour l'habitat.



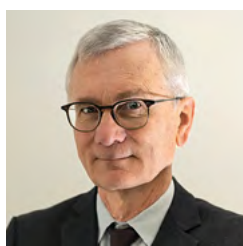
Gérard Terrien
Élu en décembre 2021
par la chambre du conseil
de la Cour des comptes

Gérard Terrien est président de chambre à la Cour des comptes, dont il préside la mission permanente d'inspection des chambres régionales et territoriales des comptes. Il a notamment présidé la chambre des comptes Île-de-France à partir de 2013, avant d'être nommé en 2018 président de la 5^e chambre de la Cour. Il est membre de la commission d'éthique du conseil régional d'Île-de-France.



Fabrice Melleray
Nommé en septembre 2023
par la présidente
de l'Assemblée nationale

Agrégé de droit public, Fabrice Melleray est professeur des universités à l'École de droit de Sciences Po. Auparavant, il a été successivement professeur aux universités de Poitiers (2002-2004), Bordeaux (2004-2012) et Paris I (2012-2017) où il a enseigné les différentes branches du droit administratif. Il est notamment rédacteur en chef de l'Actualité Juridique Droit Administratif (AJDA, éd. Dalloz). Il est vice-président du collège de déontologie du ministère de la culture.



Rémi Bouchez
Élu en décembre 2023 par l'assemblée
générale du Conseil d'État

Président adjoint de la section des finances du Conseil d'État de 2010 à 2019 et président de la section de l'administration du Conseil d'État de 2019 à 2024, Rémi Bouchez est désormais président adjoint de la section des travaux publics du Conseil d'État. Il a été notamment chef de bureau à la direction du budget et conseiller pour les affaires économiques auprès du secrétaire général du Gouvernement (SGG). Nommé conseiller d'État en 2001, il a en outre exercé les fonctions de commissaire à la simplification au SGG, de membre de la Cour de discipline budgétaire et financière, et de président de la commission des sanctions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.



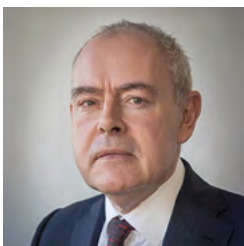
Catherine Brouard-Gallet
Élue en mars 2024 par l'assemblée
générale du Conseil d'État

Magistrate de l'ordre judiciaire, nommée conseillère d'État en service extraordinaire en 2020, Catherine Brouard-Gallet a été notamment chargée de mission au service juridique du Conseil constitutionnel, référendaire à la Cour de justice de l'Union européenne, cheffe de service, adjointe au directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice, conseillère à la Cour de cassation puis doyenne de section. De 2020 à 2024, Catherine Brouard-Gallet a été conseillère d'État en service extraordinaire exerçant des fonctions juridictionnelles.



Philippe Ingall-Montagnier
Nommé en février 2025
par le président du Sénat

Magistrat de l'ordre judiciaire, nommé conseiller d'État en service extraordinaire en 2019, Philippe Ingall-Montagnier a exercé différentes fonctions au parquet, notamment en qualité de chef de juridiction, puis procureur général près la cour d'appel de Rouen de 2003 à 2010, puis près la cour d'appel de Versailles de 2010 à 2014. Il a également occupé le poste de directeur des services judiciaires au sein du ministère de la justice, avant d'être nommé premier avocat général à la Cour de cassation de 2014 à 2018. Depuis 2019, il est référent déontologue des services du Premier ministre.



Laurent Trupin
Nommé en février 2025
par le Gouvernement

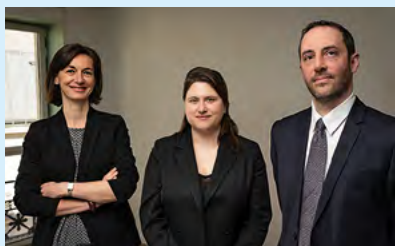
Laurent Trupin a réintégré l'inspection générale des finances en 2019, après avoir occupé différents postes au ministère de l'économie et des finances et dans le réseau du ministère à l'étranger. Entre 1999 et 2004, il a occupé des fonctions de cadre-dirigeant dans le secteur privé, avant d'exercer les fonctions de directeur général de l'Agence française pour les investissements internationaux (Afi). Il est également membre, depuis 2023, du collège de contrôle de la commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins.

**Membres dont le mandat
s'est achevé en 2024 :**
Pierre Steinmetz
et Frédéric Lavenir

Organigramme de la Haute Autorité

Président
Jean Maïa

Collège de la Haute Autorité



Secrétariat général

Secrétaire générale : Louise Bréhier
Secrétaires généraux adjoints :
Julie Joly-Hurard, Julien Oger

Il assiste le président de la Haute Autorité et assure la direction administrative et financière de l'institution, la coordination des services et la préparation des travaux du collège de la Haute Autorité.

Direction administrative, financière et des ressources humaines

Directrice : Laetitia Ferro

En charge de la gestion de l'administration, des personnels et des moyens de la Haute Autorité, elle propose et met en œuvre la politique budgétaire, comptable et immobilière de l'établissement et la politique de gestion des ressources humaines.

Direction juridique et déontologie

Directrice : Jordane Mathieu

Elle exerce la mission d'expertise et de conseil juridique dans les champs de compétence de la Haute Autorité. Elle est chargée de l'instruction des demandes d'avis sur les questions d'ordre déontologique et des décisions relatives à la mobilité professionnelle d'agents et responsables publics. Elle s'assure du respect des décisions prises dans ce cadre et en particulier du suivi des réserves.

Direction des partenariats et de la communication

Directeur : N.N.

Elle est chargée des relations européennes et internationales, des publications transversales de la Haute Autorité, de l'animation des réseaux de ses correspondants et de la communication. Elle est chargée de promouvoir l'image, l'action et l'identité de la Haute Autorité, notamment par une stratégie globale de communication. Elle appuie le secrétariat général dans les relations institutionnelles de la Haute Autorité.

Direction du contrôle des responsables publics

Directeur : Frédéric Lelaquet

Elle réalise le suivi des obligations déclaratives des responsables publics et le contrôle de leurs déclarations de situation patrimoniale et d'intérêts. Elle définit et met en œuvre les procédures de réception, d'enregistrement, d'anonymisation et de publication des éléments déclarés. Elle a pour mission le contrôle de l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des déclarations et la détection des conflits d'intérêts ainsi que la détermination et la mise en œuvre des mesures permettant de les prévenir ou de les faire cesser.

Direction du contrôle des représentants d'intérêts et de l'influence étrangère

Directrice : Eliezer Garcia-Rosado

Elle réalise le suivi des obligations déclaratives des représentants d'intérêts et le contrôle de leurs déclarations, et elle est en charge de la tenue des répertoires relatifs à l'influence étrangère.

Elle s'assure notamment de l'inscription sur les répertoires numériques des représentants d'intérêts et des personnes physiques ou morales exerçant leur influence au nom d'un mandant étranger, de l'exactitude et de la complétude des informations déclarées ainsi que du respect par les intéressés de leurs obligations déontologiques.

Direction des systèmes d'information

Directeur : Frédéric Le Compagnon

Elle assure la conception, la réalisation et le maintien du système d'information et de la téléphonie de la Haute Autorité. Elle conduit la politique de sécurité informatique et veille au déploiement de moyens sécurisés. Elle est chargée de la gestion du réseau informatique, du parc informatique, de la bureautique et des télécommunications.

Cellule veille et recherches

Elle est chargée d'identifier et analyser des informations disponibles en sources ouvertes. Elle conçoit les orientations et les procédures de la Haute Autorité en matière de renseignement et veille à la fiabilité des sources et informations recueillies.

Les six directions de la Haute Autorité travaillent de manière transversale et complémentaire et contribuent par leurs efforts communs à préserver la probité des responsables et agents publics. La coordination de leur travail permet un meilleur contrôle et un accompagnement adapté des différents publics.